

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-047139-148
No dossier: 41-343601

FORMULAIRE 92
Avis de la proposition aux créanciers
(article 51 de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
Coopérative Funéraire de l'île de Montréal
de la Ville de Montréal dans la province de Québec

Avis est donné que Coopérative Funéraire de L'île de Montréal, de Montréal en la province de Québec, a déposé une proposition entre nos mains, en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus.

Une assemblée générale des créanciers sera tenue aux bureaux du surintendant des faillites situé au 1155, rue Metcalfe (local 1071), Montréal, QC, le 15 août 2014 à 10:00 heures.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie de créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent nous être remises au préalable.

Daté le 4 août 2014, à Montréal en la province de Québec.

Le Groupe Fuller Landau Inc. - Syndic


Hugo Daoust, CPA, CA, CIRP
1010, rue de La Gauchetière Ouest, Bureau 200
Montréal QC H3B 2S1
Téléphone: (514) 908-4796 Télécopieur: (514) 866-0247